RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 07 FEV. 2017

Modifiant l'arrêté du 11 mars 2016 fixant la composition du comité technique spécial compétent pour les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire modifié par l'arrêté du 5 septembre 2011 ;

VU l'arrêté du 11 mars 2016 fixant la composition du comité technique spécial compétent pour les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 2011 susvisé est modifié en ces termes :

Siègent en qualité de représentants du personnel pour la FSU :

- Monsieur Rigobert MOLOUFOUKILA, membre titulaire en lieu et place de Monsieur Philippe OLEON, membre titulaire ;
- Madame Nathalie Elena LACARRA, membre suppléante en lieu et place de Monsieur Rigobert MOLOUFOUKILA, membre suppléant.

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 07 FEV. 2017

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement et par délégation,

La secrétaire générale

Valérie METRICH-HECQUET